

ASSEMBLÉE NATIONALE  
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF682

présenté par  
M. Jean-Pierre Vigier, Mme Corneloup, Mme Sylvie Bonnet et M. Cordier  
-----

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| (en euros)                      |            |            |
|---------------------------------|------------|------------|
| Programmes                      | +          | -          |
| Presse et médias                | 16 000 000 | 0          |
| Livre et industries culturelles | 0          | 16 000 000 |
| TOTAUX                          | 16 000 000 | 16 000 000 |
| SOLDE                           | 0          |            |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de maintenir le financement du Fonds de soutien à l’expression radiophonique locale (FSER) à hauteur de 35 millions d’euros, contre les 19 millions prévus dans le projet de loi de finances pour 2026.

Cette dotation permet de soutenir près de 770 radios associatives locales, dont l’activité repose sur un modèle non lucratif et fortement ancré dans les territoires ruraux et périurbains. Ces radios remplissent une mission d’intérêt général essentielle : information de proximité, pluralisme des médias, cohésion sociale et participation citoyenne.

Une baisse de 44 % du FSER mettrait en péril l’équilibre économique de nombreuses structures, alors même qu’elles font face à la hausse de leurs charges et à la transition vers le DAB+.

Afin d'assurer la pérennité du réseau radiophonique local associatif et de préserver l'emploi dans les territoires, l'amendement propose de reconduire la dotation du FSER à son niveau de 2025, en procédant à un redéploiement de crédits au sein de la mission « Médias, livre et industries culturelles ».

Afin de respecter les règles budgétaires, cet amendement :

- prélève 16 000 000 euros à l'action 01 « Livre et lecture » du programme 334 « Livres et industries culturelles »
- abonde de 16 000 000 euros l'action 06 « Soutien à l'expression radiophonique locale » du programme 180 « Presse et médias »